V

(Avis)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

COMMISSION EUROPÉENNE

Appel à propositions 2013 — EAC/S07/12

Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie (EFTLV)

(2012/C 232/04)

1. Objectifs et description

Le présent appel à propositions est fondé sur la décision établissant le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie (EFTLV), adoptée par le Parlement européen et le Conseil le 15 novembre 2006 (décision n° 1720/2006/CE) [1]. Le programme s'étend sur la période 2007-2013. Ses objectifs spécifiques sont énumérés à l'article 1er, paragraphe 3, de la décision.

2. Admissibilité

Le programme EFTLV concerne tous les types et niveaux d'éducation et d'enseignement et de formation professionnels et est accessible à toutes les entités énumérées à l'article 4 de la décision.

Les candidats doivent être établis dans l'un des pays suivants [2]:

— les 27 États membres de l'Union européenne,

— les pays de l'EEE/AELE: Islande, Liechtenstein, Norvège,

— les pays candidats: Croatie [3], Turquie,

— Suisse,

— Albanie, Bosnie-Herzégovine, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, Monténégro et Serbie (uniquement pour les actions du programme énumérées au point A.2 de l'annexe de la décision n° 1720/2006/CE) [4].

De plus, les candidats de l'Ancienne République yougoslave de Macédoine sont admissibles aux actions suivantes [5]:

— visites préparatoires Comenius, Grundtvig, Erasmus et Leonardo da Vinci,

[1] Décision n° 1720/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 novembre 2006 établissant un programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie: http://eur-lex.europa.eu/lex/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:327:0045:0068:FR:PDF et décision n° 1357/2008/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 modifiant la décision n° 1720/2006/CE: http://eur-lex.europa.eu/lex/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:350:0056:0057:FR:PDF

[2] Sauf pour le programme Jean Monnet, qui est ouvert aux établissements d'enseignement supérieur du monde entier.

[3] La Croatie devrait devenir un État membre de l'Union européenne le 1er juillet 2013.

[4] La participation de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine et du Monténégro au présent appel à propositions est sujet à la signature d'un protocole d'accord entre la Commission et les autorités compétentes de chacun de ces pays. Si, au premier jour du mois au cours duquel la décision d'octroi de la subvention a été prise, le protocole d'accord n'est pas signé, les participants du pays candidat en question ne bénéficieront pas d'un financement et ne seront pas pris en compte pour ce qui est de la taille minimale des consortiums/partenariats.

[5] Dans le cadre de projets pilotes financés au titre de l'Instrument d'aide de préadhésion de l'Union européenne.

— formation continue Comenius et Grundtvig,

— visites et échanges Grundtvig,

— mobilité des étudiants Erasmus à des fins d'études,

— mobilité du personnel Erasmus — missions d'enseignement,

— visites d'étude dans le cadre de l'activité clé 1 du programme transversal,

— mobilité Leonardo da Vinci.

Conformément à l'article 14, paragraphe 2, de la décision établissant le programme EFTLV, les projets et réseaux multilatéraux dans le cadre de Comenius, Erasmus, Leonardo da Vinci, Grundtvig et des activités clés du programme transversal sont également ouverts aux partenaires de pays tiers ne participant pas déjà au programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie en vertu de l'article 7 de la décision. Pour en savoir plus sur les actions concernées et les modalités de participation, veuillez consulter le guide du programme EFTLV 2013.

3. **Budget et durée des projets**

Le budget total alloué à l'appel à propositions est estimé à 1 276 millions EUR.

Le niveau des subventions octroyées et la durée des projets varient en fonction de facteurs tels que le type de projet et le nombre de pays participants.

4. **Date limite pour la présentation des candidatures**

Les principaux délais sont les suivants:

Comenius: mobilité individuelle des élèves		3 décembre 2012
Comenius, Grundtvig: formation continue	Premier délai:	16 janvier 2013
	Délais suivants:	30 avril 2013 17 septembre 2013
Comenius: assistanats		31 janvier 2013
Comenius, Erasmus, Leonardo da Vinci, Grundtvig: projets multilatéraux, réseaux et mesures d'accompagnement		31 janvier 2013
Leonardo da Vinci: projets multilatéraux de transfert d'innovation		31 janvier 2013
Leonardo da Vinci: mobilité (y compris pour le certificat de mobilité Leonardo da Vinci) Erasmus: cours de langue intensifs (CIEL)		1er février 2013
Programme Jean Monnet		15 février 2013
Comenius, Leonardo da Vinci, Grundtvig: partenariats; Comenius: partenariats Comenius Regio Grundtvig: ateliers		21 février 2013
Erasmus: programmes intensifs (PI), mobilité étudiante à des fins d'études et de stages (y compris pour le certificat d'habilitation à l'organisation de stages pour les consortiums d'établissements) et mobilité du personnel (missions d'enseignement et formation du personnel)		8 mars 2013
Grundtvig: assistanats, projets de volontariat des seniors		28 mars 2013
Programme transversal: activité clé 1 — visites d'étude	Premier délai:	28 mars 2013
	Second délai:	15 octobre 2013
Programme transversal: toutes les autres activités		28 février 2013

En ce qui concerne les visites et échanges Grundtvig et les visites préparatoires dans le cadre de tous les programmes sectoriels, il existe plusieurs délais spécifiques à chaque pays. Pour les connaître, veuillez consulter le site web de l'agence nationale compétente de votre pays.

5. **Informations complètes**

Le texte intégral de l'«Appel général à propositions EFTLV 2011-2013 — Priorités stratégiques 2013» ainsi que le «Guide du programme EFTLV 2013» et les informations sur la disponibilité des formulaires de candidature peuvent être obtenus à l'adresse internet suivante: http://ec.europa.eu/education/llp/official-documents-on-the-lip_fr.htm

Les candidatures doivent obligatoirement respecter les dispositions du texte intégral de l'appel et du guide du programme EFTLV et être soumises à l'aide des formulaires prévus.